

## COMMENT AGIR À L'EXTERNE

Les actions en faveur du handicap, que les organismes de formation peuvent mettre en œuvre, s'adressent à la fois aux personnes handicapées, aux partenaires des organismes et aux entreprises avec lesquelles les organismes sont en relation.

### Actions en direction des personnes handicapées

#### Communiquer auprès des personnes handicapées en recherche de formation sur l'ouverture de l'organisme en matière de handicap

L'information des personnes peut prendre différentes formes. Par exemple :

- Mettre en ligne des informations relatives au handicap sur le site Internet de l'organisme.
- Insérer des mentions spécifiques sur le catalogue de formation.
- Installer une affiche dans les locaux.
- Informer de la présence d'un référent handicap.

#### Mettre en œuvre des actions à destination des personnes handicapées

- Participer à des forums de recrutement axés sur le handicap.
- Amener les futurs stagiaires handicapés à réfléchir sur leurs contraintes, en lien avec les métiers visés à l'issue des formations (dans le cadre de journées Portes ouvertes, par exemple).
- Proposer aux personnes concernées des mises en relation avec le référent handicap.

#### Aménager les parcours de formation des stagiaires handicapés

Tous les accueils de personnes handicapées ne nécessitent pas d'aménagements, que ce soit sur le plan pédagogique ou matériel. Cependant, lorsque des aménagements sont utiles ou nécessaires, leur mise en œuvre, sur les conseils de la personne comme des professionnels concernés, contribue à la réussite de la formation.

#### Créer du lien

À l'issue de la formation, assurer le lien entre les stagiaires handicapés et les acteurs qui les accompagnent. Relayer sur le référent de parcours.

→ Cf. onglet « Former une personne handicapée ».

### Actions en direction des partenaires

#### Faire connaître l'offre de service de l'organisme de formation

La démarche d'information concernant l'offre de services et les spécificités de l'organisme de formation nécessite de prendre du temps, en amont, pour concevoir des supports, prévoir éventuellement des dates de rencontre, répondre aux questions des partenaires... Elle représente ensuite un gain de confiance et d'efficacité dans les relations.

- Prendre contact avec les différents acteurs dont la mission est d'accompagner les personnes handicapées (Cap emploi, Pôle emploi...), pour présenter son offre de services, définir des modalités partenariales et identifier des personnes intéressées par les formations proposées.
- Organiser des rencontres autour des formations proposées par l'organisme et des métiers auxquels ces formations préparent, et y inviter les partenaires de l'insertion professionnelle des personnes handicapées.
- Lors du démarrage de nouvelles sessions de formation, en présenter les caractéristiques aux partenaires (contenu, dates, critères de recrutement...). Cette démarche peut contribuer à la constitution des groupes de stagiaires.



© Anne-Marie Louvet

### Développer le partenariat

La prise de contact et la mise en place de relations régulières avec des interlocuteurs dédiés, au sein de Pôle emploi, des Cap emploi, des Services d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (Sameth) ou des associations spécialisées, offrent plusieurs avantages :

- Mieux connaître les spécificités du public handicapé, pour y répondre de façon réactive et adéquate.
- Affiner les besoins spécifiques du public handicapé dans un cadre de formation, pour :
  - ▶ Mieux s'y adapter, le cas échéant, et être plus réactif (déclencher un aménagement, faire intervenir un interprète...).
  - ▶ Développer une offre de formation adaptée aux caractéristiques du public handicapé et du bassin d'emploi.

→ Cf. onglet « Former une personne handicapée ».

- Augmenter le flux de candidatures pour accueillir davantage ou plus régulièrement des personnes handicapées en formation.

### Entretien du partenariat

Les organismes de formation ont intérêt à mettre en place et à préserver un partenariat de qualité avec les principaux prescripteurs : réseau local Pôle emploi, Cap emploi et missions locales pour les jeunes... Les réseaux locaux Pôle emploi et les Cap emploi ont pour mission principale de favoriser la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi, d'aider leurs publics à retrouver un emploi et les employeurs à recruter. Les missions locales sont spécialisées dans l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes en difficulté d'insertion.

Il est utile que l'organisme de formation et ses partenaires définissent conjointement leurs attentes et les moyens qu'ils sont en mesure d'engager.

À titre d'illustrations :

- Utiliser des fiches de liaison pour l'entrée et/ou la sortie de stage des personnes handicapées, en collaboration avec les partenaires prescripteurs.
- Inviter les partenaires, référents parcours notamment, à participer aux rencontres de fin d'action (si elles existent).
- Travailler de concert pour l'identification de terrains de stage ou pour la recherche d'emploi.

### Partager son expérience

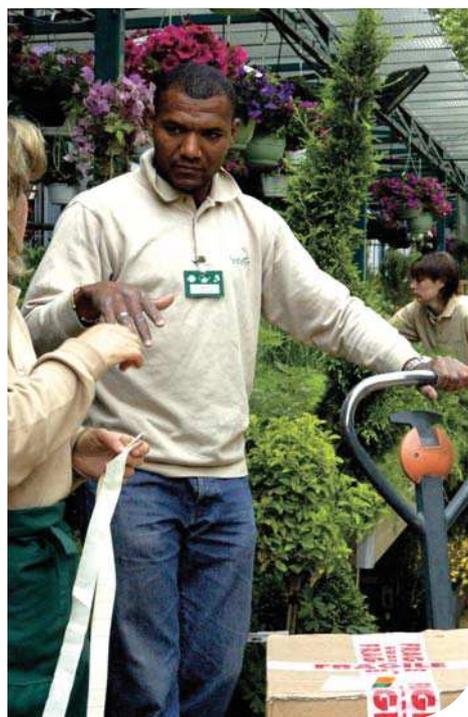
Quelle que soit l'expérience de l'organisme en termes d'accueil du public handicapé, il est possible de s'inscrire dans une démarche d'échanges avec d'autres professionnels (se renseigner auprès des Conseils régionaux et des délégations régionales Agefiph).

Ces échanges d'expériences peuvent prendre les formes suivantes :

- Collaborer à des groupes de travail, de réflexion.
- Participer à des débats, forums, salons.
- Répondre à des invitations pour témoigner, relater son expérience.

### À retenir

- Penser à faire le lien avec le référent de parcours.
- Mobiliser les réseaux de soutien destinés aux personnes handicapées, pour faciliter la mise en œuvre des actions identifiées.
- Travailler en synergie et en interaction avec les partenaires concernés.
- Ne pas hésiter à s'appuyer sur l'Agefiph pour obtenir des financements (en compensation de handicaps, pour mettre en œuvre des formations...), en fonction des besoins et des projets.



© Anne-Marie Louvet



© Fotolia

## Actions en direction des entreprises

Les organismes de formation gagnent à intensifier leurs contacts avec les entreprises, l'un des objectifs d'une formation professionnelle étant de favoriser la prise de poste ou l'évolution professionnelle. Une meilleure connaissance réciproque des besoins et des contraintes favorise un ajustement entre les acteurs en jeu.

Dans le contexte de la formation professionnelle continue, plusieurs cadres permettent de développer la formation des salariés handicapés : plan de formation, périodes de professionnalisation, Droit Individuel à la Formation (DIF), Congé Individuel de Formation (CIF). Dans certains cas, les salariés handicapés sont considérés comme public prioritaire.

L'Agefiph a développé, pour les salariés handicapés, un dispositif d'accompagnement à la vie au travail. Il permet de réaliser, avec l'entreprise et le salarié handicapé, un diagnostic de situation afin d'anticiper les évolutions qui pourraient, à terme, mettre en péril l'emploi de la personne.

→ Cf. onglet « Connaître les interventions de l'Agefiph... ».

Il est utile de créer des liens sur le champ du handicap, pour :

### Adapter les contenus de formation aux besoins de terrain exprimés par les entreprises

Prendre en compte les besoins et les réactions des entreprises permet de faire évoluer les contenus de formation et d'optimiser leur mise en œuvre sur le terrain, dans un contexte professionnel. Cette démarche favorise l'employabilité des stagiaires à l'issue de leur formation. Les entreprises ont un rôle à jouer pour favoriser la professionnalisation des personnes en situation de handicap.

### Faciliter la découverte des métiers

- Il est intéressant d'inviter les entreprises à présenter leurs métiers, que ce soit lors de réunions d'information ou dans le cadre de visites sur sites. Les stagiaires ou futurs stagiaires peuvent se faire une idée plus précise des métiers auxquels ils souhaitent se former et en appréhender les contraintes (élément particulièrement utile pour les personnes en situation de handicap).
- Le partenariat avec les entreprises peut aussi, par exemple, prendre la forme de simulations d'entretien d'embauche.

### Améliorer le déroulement des stages, la recherche d'emploi à l'issue des formations

La constitution d'un réseau d'entreprises partenaires, sensibilisées au handicap, facilite la recherche de stage, puis d'emploi. Cette démarche sert les différents partenaires : organisme de formation, stagiaire et entreprise.

- L'organisme de formation gagne du temps au niveau de ses recherches et contribue à fidéliser les entreprises partenaires.
- Le stagiaire est en contact avec des entreprises ouvertes au handicap, trouve des terrains de stage à même de déboucher, dans certains cas, sur l'emploi.
- L'accueil de stagiaires peut permettre à l'entreprise, dans certaines conditions, de remplir ses obligations légales relatives au handicap (cf. onglet « Comprendre l'obligation d'emploi »), comme celles relatives à l'alternance. À travers les périodes de stages, elle a la possibilité d'observer en poste des candidats qu'elle est susceptible de recruter.



© Anne-Marie Lavret

